

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1098 expulsant Aden Robleh du territoire de la Côte française des Somalis.

n° 1098

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
29 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somalis et dépendances, Vu ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis. promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié: Vu la décision n° 1097 en date du 29 septembre 1947

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

—Est expulsé du territoire de la Côte française des Somalis le nom nié Aden Robleh, Habar Awal. 53 ans, né à Hargueissa, fils de Robleh Hersi et de Aden Ali. marié. 2 enfants, famille au Somaliland (sort de prison). Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires administratives

LIURETTE